

**AIDE À L'INVESTISSEMENT AUX COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT
PROGRAMME 2024**

**DELIBERATION
N°505
du 11 avril 2024**

Le Département, sur proposition de la commission compétente :

CINQUIEME COMMISSION - RAPPORTEUR : M. LIBELLI

Vu l'article L 151-4 du Code de l'éducation plafonnant les subventions versées par les Départements aux établissements d'enseignement général du second degré privés au dixième des dépenses annuelles de l'établissement, après avis du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN),

Considérant que le Département a fixé à 85 % du coût Toutes Taxes Comprises des travaux sa participation au titre de l'aide à la construction, aux grosses réparations et à l'équipement des collèges d'enseignement privés,

Considérant la volonté départementale d'équiper les collèges privés en micro-ordinateurs selon le dispositif retenu pour les collèges publics, étant précisé que la contribution départementale est limitée à 80 % des dépenses engagées,

DECIDE :

1°) de fixer notre participation à 85 % du coût Toutes Taxes Comprises des travaux et équipements pour les collèges d'enseignement privés dans la limite d'un dixième des dépenses annuelles de chaque établissement conformément à l'article L 151-4 du Code de l'éducation et calculé à partir des comptes de résultats de l'année scolaire N-2,

2°) d'approuver, avant de soumettre à l'avis du Conseil Académique de l'Éducation Nationale, les opérations et le montant des subventions départementales à verser au titre du programme d'investissement 2024 à réaliser dans les collèges d'enseignement privés de la Charente-Maritime, tels que figurant en annexe 1,

3°) de voter au Budget Primitif 2024, une Autorisation de Programme de 572 000 € et d'inscrire un Crédit de Paiement de 573 260 € au chapitre 204, nature 20422 au titre des investissements à réaliser dans les collèges d'enseignement privés sous contrat,

Libellé AP	Montant des AP en €			Chapitre	Montant des CP en €		
	AP votée	Proposition 2024	AP totale		Réalisation au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
2022	528 456 €		528 456 €	204	427 336 €	98 190 €	2 930 €
2023	514 845 €	-29 778 €	485 067 €		256 047 €	125 070 €	103 950 €
2024		572 000 €	572 000 €			350 000 €	222 000 €
Total	1 043 301€	542 222 €	1 585 523 €		683 383 €	573 260 €	328 880 €

4°) de verser la subvention sur présentation des factures acquittées. Un acompte de 50% peut être accordé si la subvention est supérieure à 23 000 € et sur justification de la réalisation de la moitié des opérations d'investissement,

5°) d'annuler la subvention de 29 778 € au titre de l'aide à l'investissement 2023 pour le collège « Marie-Eustelle » à Marans,

6°) pour la part informatique :

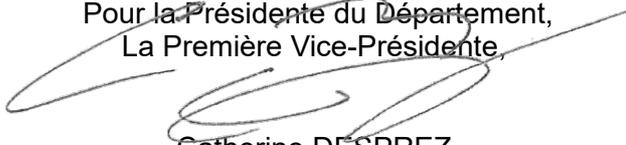
- de fixer à 787 € par ordinateur le plafond de la participation départementale,
- de retenir le taux d'équipement des collèges publics soit un ordinateur pour 4 élèves renouvelé tous les 6 ans,

7°) d'approuver tels que figurant en annexe 2, la répartition par collège du nombre d'ordinateurs et le montant de la subvention à accorder,

8°) d'inscrire au Budget Primitif 2024, au chapitre 204, nature 20421, un crédit de 87 360 € qui sera versé en une seule fois, au vu des factures acquittées et dans la limite de 80 % des dépenses engagées, conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté à la majorité, le quorum étant atteint.
Avec 38 voix pour et 15 voix contre.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ

INVESTISSEMENT DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT PRIVES
DE LA CHARENTE-MARITIME - PROGRAMME 2024
TRAVAUX ET EQUIPEMENT EN MOBILIER + INFORMATIQUE (hors ordinateurs)

N°	"ETABLISSEMENTS PROGRAMMES"	Montant TTC de l'investissement "Part collège"	Charges nettes 2021-2022 subventionnables (Loi Falloux)	10% calculés conformément à la loi Falloux	85% du montant TTC des travaux	Montant de la subvention maximale
1	Aigrefeuille-d'Aunis "Saint-Sacrement" - Rénovation de la façade (tranche 5)	25 091 €	240 096 €	24 010 €	21 327 €	21 327 €
2	Cozes "Notre-Dame de Nazareth" - Fourniture et pose de radiateurs dans les salles de classes	30 137 €	193 462 €	19 346 €	25 616 €	19 346 €
3	Marans "Marie-Eustelle" - Ravalement des façades	28 572 €	455 491 €	45 549 €	24 286 €	24 286 €
4	Pont-l'Abbé-d'Arnoult "La Salle-Saint-Louis" - Bâtiment Saint-Louis : Réfection du 1er étage (peinture et pose carrelage) - Bâtiment Pascal : Rénovation et mises aux normes du laboratoire (maçonnerie, cloisons et blocs portes coupe-feu, pose de faux-plafonds, LED, radiateurs et mise en peinture)	129 058 €	864 801 €	86 480 €	109 699 €	86 480 €
5	Rochefort "Sainte-Marie de La Providence" - Fourniture et pose de dalle LED dans tout le bâtiment - Fourniture et pose d'un lave-vaisselle	36 984 €	251 399 €	25 140 €	31 436 €	25 140 €
6	La Rochelle "Fénelon Notre-Dame" - Pôle 6ème/5ème et 4ème/3ème : * Création de 2 ascenseurs - Pôle 4ème/3ème : * Réfection des salles de classes E * Réfection de la salle d'arts plastiques et pose de LED * Réfection et insonorisation du self - Pôle 4ème/3ème au sous-sol : * Travaux d'isolation des salles de classes et de la salle de technologie - Pôle 4ème/3ème au 2ème étage : * Travaux d'abaissement des plafonds et d'électricité dans les salles de classes, salles de sciences, salle informatique et le laboratoire	271 780 €	2 306 866 €	230 687 €	231 013 €	230 687 €
7	Royan Sainte-Marie Saint-Jean-Baptiste - Travaux de mise en accessibilité et pose d'un ascenseur PMR	101 694 €	722 989 €	72 299 €	86 440 €	72 299 €

INVESTISSEMENT DES COLLEGES D'ENSEIGNEMENT PRIVES
DE LA CHARENTE-MARITIME - PROGRAMME 2024
TRAVAUX ET EQUIPEMENT EN MOBILIER + INFORMATIQUE (hors ordinateurs)

N°	"ETABLISSEMENTS PROGRAMMES"	Montant TTC de l'Investissement "Part collège"	Charges nettes 2021-2022 subventionnables (Loi Falloux)	10% calculés conformément à la loi Falloux	85% du montant TTC des travaux	Montant de la subvention maximale
8	Saint-Jean-d'Angély "Sainte-Sophie" - Fourniture et pose de fenêtres en PVC dans une classe, un couloir, les sanitaires et la salle de repas - Acquisitions de 19 casiers élèves et 4 bancs et 2 banquettes pour la cour de récréation	22 480 €	226 315 €	22 632 €	19 108 €	19 108 €
9	Saintes "Jeanne d'Arc" - Travaux d'isolation de la façade Est du futur bâtiment accueillant les collégiens	59 983 €	554 869 €	55 487 €	50 986 €	50 986 €
10	Surgères "Jeanne d'Arc" - Rénovation des salles de classes et couloirs (tranche 2)	85 886 €	222 685 €	22 269 €	73 003 €	22 269 €
	TOTAL	791 665 €	6 038 973 €	603 899 €	672 914 €	571 928 €

COLLEGES PRIVES
EQUIPEMENT EN MICRO-ORDINATEURS 2024

Etablissements	Effectifs rentrée 2023/2024	Nombre théorique (1 ordinateur pour 4 élèves) arrondi	Nombre d'ordinateurs subventionnés 1 à 6 ans	Nombre total d'ordinateurs à subventionner	Coût total sur la base de 787 € TTC par ordinateur *
Aigrefeuille-d'Aunis "Saint-Sacrement"	141	35	27	8	6 296 €
Cozes "Notre-Dame de Nazareth"	142	35	24	11	8 657 €
Marans "Marie-Eustelle"	166	41	43		
Pont-l'Abbé-d'Arnoult "La Salle Saint-Louis"	572	143	131	12	9 444 €
Rochefort "La Providence"	235	58	57	1	787 €
La Rochelle "Fénelon Notre-Dame"	877	219	184	35	27 545 €
Royan "Saint-Marie Saint-Jean-Baptiste"	257	64	50	14	11 018 €
Saint-Jean-d'Angély "Sainte-Sophie"	169	42	41	1	787 €
Saintes "Jeanne d'Arc"	249	62	52	10	7 870 €
Surgères "Jeanne d'Arc"	260	65	46	19	14 953 €
TOTAL	3 068	764	655	111	87 357 €

* montant moyen d'un ordinateur (fixe/portable) acquis pour un élève du collège public